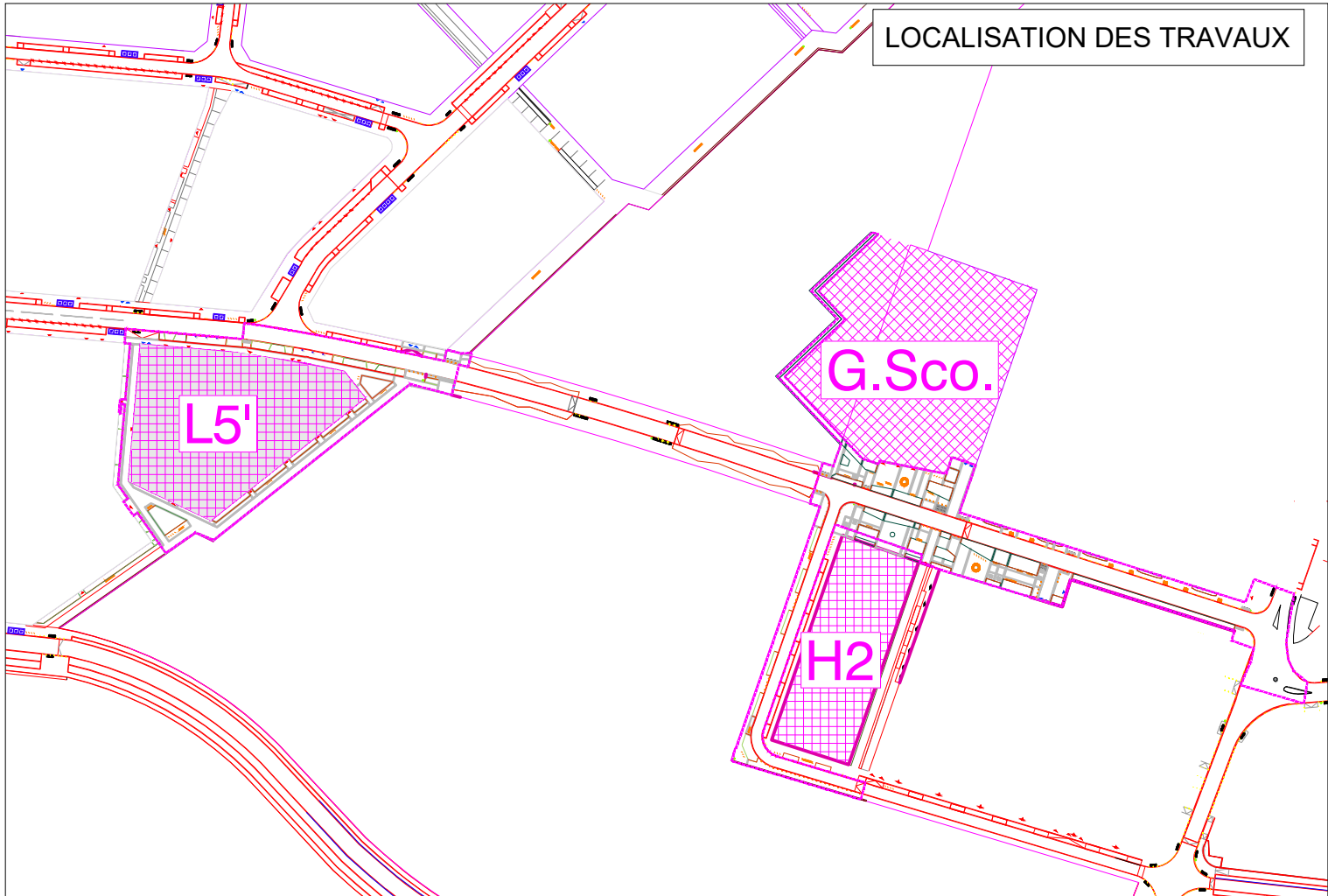




- Signalisation
- Marquage au sol
- Délimitation voie automobile
 - Passage pour piétons
 - Délimitation voie cyclable
 - Flèche de direction
 - Voie cyclable
 - Bande podotactile
 - Bloc GBA provisoire
 - Bloc GBA à déplacer
- Panneaux
- B21c1 : Direction obligatoire à la prochaine intersection : à droite
 - B1 : Sens interdit à tout véhicule (Sauf cycles)
 - B6d+M6h1+M6a : Arrêt et stationnement interdits Sauf PMR sous peine de fourrière
 - B21-2 : Obligation de tourner à gauche avant le panneau
 - C20a : Passage pour piétons
 - C24a : Conditions particulières de circulation sur la route ou la voie embranchée, telles que nombre de voies, sens de circulation par voie.
 - B30 : Entrée d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h
 - B51 : Sortie d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h
 - Plaque de rue



CARRIERES SOUS POISSY - ETUDE DE CENTRALITE

MAITRISE D'OEUVRE DES INFRASTRUCTURES DE LA ZAC

MAITRISE D'OUVRAGE
EPANSEA
1 RUE DE CHAMPAGNE
78 200 MANTES LA JOLIE
T 01 39 29 21 21
email :

MAITRISE D'EXECUTION
AGENCE NICOLAS MICHELIN & ASSOCIES
4 COUR DES PETITES ECURIES
T 01 69 34 90 01 F 01 69 34 09 99
email : agence@nicolas.fr

R.E.T. (RUE) ECONOMIE DU PROJET
INFRA SERVICES
2 Avenue Georges POMPIDOU
78 420 ST-PIERRE LA CHAPELLE
Tel : 02 52 62 36 81
contact@infra-services.fr

QUARTIER DU PARC
Plan de signalisation

DCE

PRO: CEC -106
PHA: DCE_ind.B
ECH: 1/500
AUT: INFRA SERVICES
DAT: MAI 2026

DETAL:

N°